

TARIFS 2026

PORT DE SUCÉ-SUR-ERDRE

RAPPEL : conformément à l'article 8.4.2 du règlement du port, aucun remboursement ne sera effectué pour des autorisations initiales délivrées pour une durée inférieure à 12 mois.

CORPS MORTS : CENTRE-VILLE ET MAZEROLLES

LONGUEUR BATEAUX	MENSUEL	TRIMESTRIEL	ANNUEL
moins de 5 m	40 €	74 €	238.50 €
de 5 à 5.99 m	48.50 €	85.50 €	281 €
de 6 à 6.99 m	55.50 €	99.50 €	328 €
de 7 à 7.99 m	64.50 €	115 €	381.50 €
de 8 à 8.99 m	74.50 €	127 €	432,50 €
de 9 à 9,99 m	81.50 €	145.50 €	474.50 €

QUAI BLIESRANSBACH ET BERGE ALLÉE DU VEZON

Limité à 6,5 m hors tout (emprise maximale)

LONGUEUR BATEAUX	MENSUEL	TRIMESTRIEL	ANNUEL
moins de 5 m	45 €	78.50 €	258.50 €
de 5 à 5.99 m	54 €	92.50 €	308 €
de 6 à 6.50 m	60.50 €	107.50 €	357.50 €
Barques et annexes non pontées <4 m Plates de Loire < 6,5m	Sur le Quai F, stationnement uniquement de barques et annexes.		65 €

PONTONS CENTRE-VILLE

LONGUEUR BATEAUX	MENSUEL		ANNUEL ***	PONTONS VISITEURS TARIF ESCALE /JOUR AU DELÀ DE 2 JOURS ⁽¹⁾
	HAUTE SAISON*	BASSE SAISON**		
moins de 5 m	114 €	87.50 €	801.50 €	14.50 €
de 5 à 5.99 m	121.50 €	93.50 €	839,50 €	
de 6 à 6.99 m	136 €	104.50 €	929 €	
de 7 à 7.99 m	156.50 €	120.50€	1 074.50 €	
de 8 à 8.99 m	181.50 €	139.50 €	1 277 €	24.50 €
de 9 à 9,99 m	206 €	158.50 €	1 405 €	
de 10 à 10,99 m	221 €	170 €	1 519.50 €	
de 11 à 11,99 m	238 €	183 €	1 652.50 €	
de 12 à 12,99 m	245 €	188.50 €	1 702 €	30.50 €
de 13 à 13,99 m	265 €	204 €	1 828 €	
de 14 à 15 m	283 €	217.50 €	1 955 €	

Haute Saison : 1^{er} avril au 30 septembre - **Basse Saison :** 1^{er} octobre au 31 mars

*Proratization du tarif mensuel haute saison *** Proratization du tarif annuel

** Durée maximale de stationnement : du 01/10 au 31/03 pour les places visiteurs.

⁽¹⁾ Les bateaux en escale bénéficient d'une durée gratuite de stationnement de 48h maximum (dans la limite d'une escale par mois, de date à date).

QUAI PASSAGERS ALLÉE DU VETILLE ET AUTRES QAIS ET PONTONS

LONGUEUR BATEAUX	ESCALE JOUR (2)
Moins de 15 m	32 €
15 à 19,99	36.50€
Plus de 20 m	44 €

⁽²⁾ Le droit à l'escale n'autorise pas un stationnement permanent la journée.

TARIFS DE PÉNALISATION

NON PRÉSENTATION D'ASSURANCE

frais de gestion	13.50 €
------------------	---------

DÉPLACEMENT BATEAU / REMORQUAGE

forfait/heure	56.50 €
---------------	---------

STATIONNEMENT NON AUTORISÉ SUR CORPS MORT OU BERGE NON ATTRIBUÉ

forfait	13,50 €
par jour en sus	4 €

MISE EN BOUÉE FOURRIÈRE

forfait	118 €
par jour en sus	11.50 €

STATIONNEMENT NON AUTORISÉ SUR PONTON

forfait	13,50 €
par jour en sus (tarif escale)	14.50 € à 30.50 €

LA GAMOTRIE - BASSIN AMONT

BERGE (LIMITÉ À 6,5 M HORS TOUT (EMPRISE MAXIMALE))

LONGUEUR BATEAUX	MENSUEL	TRIMESTRIEL	ANNUEL
moins de 5 m	40 €	74 €	238.50 €
5 à 5,99 m	48.50 €	85.50 €	281 €
6 à 6,5 m	54.50 €	99.50 €	328 €
Barques et annexes non pontées < 4m Plates de Loire < 6,5m			65 €

LOCATION DE CASIERS POUR ANNEXES

Tarif	10.50 € / trimestre 35 € / an
-------	----------------------------------

LOCATION MACHINE À LAVER/SÈCHE LINGE

Machine à laver - Sèche Linge	3 € le jeton
-------------------------------	--------------

INSCRIPTIONS SUR LISTE D'ATTENTE PAR SECTEUR

Forfait pour l'année civile non remboursable proratized en fonction du mois d'inscription	18,50 €
---	---------